

18/5°) POMPES FUNEBRES - Demande augmentation des tarifs

Le MAIRE donne lecture de la lettre de M. Benjamin HUGUET, entrepreneur des Pompes Funèbres.

Saint-Denis, le 4 Mai 1959

Benjamin HUGUET
Entrepreneur des Pompes Funèbres
(St-Denis)

à Monsieur le MAIRE de la COMMUNE de ST-DENIS

Monsieur le Maire,

Faisant suite à l'entretien que vous avez bien voulu m'accorder, j'ai l'honneur de vous exposer les faits ci-après:

Entrepreneur de Pompes Funèbres de la Ville de Saint-Denis, depuis plus de vingt années, je me suis toujours efforcé d'éviter les critiques malheureuses et pense avoir donné satisfaction à tous ceux qui se sont adressés à moi.

Toutefois, si je peux me louer d'avoir pu donner satisfaction dans la mesure de mes possibilités, au public en général et fournir du travail à des pères de famille, je ne peux en dire autant quant au profit que j'ai pu en retirer.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, je viens solliciter de votre bienveillance et de celle de votre Conseil Municipal, le renouvellement de mon contrat sur les bases ci-après, lesquelles ont été très étudiées, et tiennent compte des frais généraux énormes qui grèvent mon entreprise et qu'il m'est difficile de diminuer sans porter atteinte à la bonne marche de ce service toujours à la disposition du public, de jour comme de nuit:

- Hors-classe 30.000 francs
- Première classe 25.000 "
- Deuxième classe 20.000 "
- Troisième classe 10.000 "
- pour tout cercueil plombé un supplément de 10.000 francs.

A cet effet, je crois utile de vous fournir un aperçu de mes revenus et dépenses comparés sur les trois dernières années, ce qui vous permettra de juger le bien-fondé de ma requête.

Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements qui pourraient vous être utiles, et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire l'assurance de mes sentiments distingués./.

Signé: Benjamin HUGUET.

Le Maire passe la parole à M.GIGANT, rapporteur de la Commission du Budget.

M. GIGANT. - J'ai étudié le dossier ayant trait à la demande d'augmentation des tarifs de Pompes Funèbres formulée par ~~M~~ Benjamin HUGUET.

Voici le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Objet de la demande: Majoration des tarifs suivant barème ci-dessous:

Catégorie	Ancien tarif	Tarif demandé	Augmentation	Pourcentage d'Augment.
Hors classe	18.690	30.000	11.310	60 %
1ère classe	16.260	25.000	8.740	53 %
2ème classe	13.550	20.000	6.450	47,6%
3ème classe	8.130	10.000	1.870	23 %

MOTIFS: Déficit d'exploitation évalué, pour la moyenne triennale de 1956 à 1959, à 47.124 francs.

PROPOSITIONS de la COMMISSION:

Catégorie	Tarif	Pourcentage d'augmentation
Hors classe	28.000	50 %
1ère classe	22.800	40 %
2ème classe	17.000	30 %
3ème classe	9.750	20 %

Le plombage d'un cercueil sera effectué moyennant un supplément de 10.000 Fr.

Ce tarif est celui proposé par le Concessionnaire: l'augmentation n'étant pas très sensible.

-JUSTIFICATIONS des PROPOSITIONS de la COMMISSION:- L'application de ces tarifs sur la moyenne triennale de 1956 à 1959 donnerait les résultats suivants:

Hors classe	308.000
1ère classe	957.600
2ème classe	272.000
3ème classe	614.250
Plombage	240.000
	<u>2.391.850</u>

Revenu des services extérieurs (chiffre donné par le Concessionnaire)	300.000
	<u>2.691.850</u>

Le bénéfice réalisé par l'Entreprise serait ainsi de: 338.046 Fr, ce qui nous paraît raisonnable, eu égard au chiffre d'affaire de l'Entreprise./.

Le Rapporteur,
Signé: E. GIGANT.

Après divers échanges de vues, la question est renvoyée à la prochaine séance.